

Le chantre de “l’ivoirité” face à ses responsabilités

Côte d’Ivoire Le procès de l’ex-président Gbagbo a repris devant la Cour pénale internationale.

La Cour pénale internationale (CPI) est entrée dans le vif du sujet, mardi, s’agissant des poursuites contre l’ex-président de Côte d’Ivoire, Laurent Gbagbo, et l’un de ses proches, le “général de la jeunesse” et chef de milice Charles Blé Goudé. Les deux hommes ont comparu à huis clos devant la cour.

Refusant de reconnaître sa défaite électorale de novembre 2010 face à son rival Alassane Ouattara, Laurent Gbagbo avait lancé le pays dans une véritable guerre contre ses adversaires, guerre qui, en cinq mois, avait fait quelque 3 000 morts, selon l’Onu.

Les troupes pro-Ouattara et un contingent de l’armée française – venu appuyer le chef de l’Etat reconnu par la communauté internationale – avaient vaincu l’ex-chef d’Etat. Arrêté le 11 avril 2011, Laurent Gbagbo avait été transféré dans le nord de la Côte d’Ivoire, favorable à M. Ouattara, avant d’être livré à la CPI le 30 novembre devant laquelle il comparait pour la première fois le 5 décembre 2011. Il jouit toujours du soutien d’une partie du Parti socialiste français, avec lequel il avait noué de solides amitiés avant d’arriver au pouvoir.

Au nom de l’“ivoirité”

Laurent Gbagbo avait accédé à la présidence ivoirienne en 2000, à l’issue d’élections irrégulières. Selon le chercheur français Jean-François Bayard, il est l’auteur du concept d’“ivoirité”, repris par plusieurs dirigeants politiques du pays après la mort du père de l’indépendance, Félix Houphouët-Boigny (1993). Selon ce concept, les Ivoiriens du nord – nombreux et favorables à Alassane Ouattara, dont les ambitions présidentielles étaient connues – sont considérés comme moins ivoiriens que ceux du centre et du sud du pays.

Cette politique suscita un coup d’Etat militaire raté, transformé en mutinerie d’une partie de l’armée, largement aux mains des nordistes jusqu’à l’arrivée de Gbagbo au pouvoir. La mutinerie aboutit à une partition nord-sud du pays, tandis que des manœuvres, issues principalement du camp Gbagbo, réussirent à retarder de cinq ans la nouvelle élection présidentielle, de 2005 à 2010.

Crimes contre l’humanité

L’ex-chef d’Etat, âgé de 70 ans, est poursuivi pour crimes contre l’humanité : meurtres, viols, violences sexuelles, persécutions et actes inhumains. Selon

l’accusation, après la défaite électorale de Laurent Gbagbo, ses forces “ont pris pour cible des civils qu’elles pensaient être des partisans d’Alassane Ouattara” – soit des nordistes ou personnes à nom ou vêtement nordiste. “Les attaques étaient souvent dirigées contre des communautés ethniques ou religieuses spécifiques”, les nordistes étant généralement musulmans.

Selon l’accusation, cette attitude suivait un “plan” de “Laurent Gbagbo et de son entourage immédiat”, qui étaient “conscients que la mise en œuvre de celui-ci aboutirait [...] à la commission de crimes”.

Le procureur s’est focalisé sur les meurtres de quelque 160 personnes en quatre occasions différentes : la répression d’une marche de partisans de Ouattara le 16 décembre 2010; celle d’une manifestation de femmes à Abobo en mars 2011; le bombardement d’un marché; le massacre de Yopougon le 11 avril 2011. L’accusation s’appuie sur des témoignages de personnes du camp Gbagbo, sur l’agenda de son épouse et sur du courrier du président déchu.

L’ex-chef d’Etat, âgé de 70 ans, est poursuivi pour crimes contre l’humanité : meurtres, viols, violences sexuelles, persécutions et actes inhumains. Des actes commis après sa défaite électorale.

La défense de Laurent Gbagbo – qui se présente comme un champion de la démocratie et est soutenu par de nombreux partisans à chaque audience de la CPI – axera ses interventions sur le fait que les pro-Ouattara ont, eux aussi, commis des crimes sans être poursuivis jusqu’ici, “comme s’il n’y avait qu’un seul responsable du drame que connaît la Côte d’Ivoire”. Et tentera de démontrer que les manifestations réprimées dans le sang n’étaient pas pacifiques, mais faisaient partie d’une rébellion armée.

Le général de la jeunesse

En même temps que Gbagbo, doit être jugé un de ses proches, Charles Blé Goudé, 42 ans, chef des milices pro-Gbagbo “Jeunes patriotes”, parfois extrêmement violentes. Blé Goudé avait réussi à fuir, lors de la défaite militaire du camp Gbagbo. Il avait été retrouvé au Ghana voisin, arrêté en janvier 2013 et extradé.

L’ex-ministre de la Jeunesse de Gbagbo est jugé comme coauteur indirect de crimes contre l’humanité – les mêmes que l’ex-président. Selon l’accusation, des jeunes ont été systématiquement recrutés, armés, entraînés et intégrés dans la chaîne de commandement des Forces de défense et sécurité ivoiriennes, pour commettre des crimes contre des civils.

Blé Goudé a joué un rôle notoire dans la crise ivoirienne, sillonnant Abidjan pour galvaniser ses troupes par des discours enflammés contre “les étrangers” – les Français et les Ivoiriens du nord, parfois les casques bleus. A partir de 2006, il avait fait l’objet de sanctions ciblées de l’Onu en raison de ses discours haineux.

Marie-France Cros